



Fondation Centre d'Information du révisorat d'entreprises (ICCI)



Rapport Annuel **2022**





<b>Message du président</b>	<b>4</b>
<b>Partie 1 Présentation de la fondation ICCI</b>	<b>7</b>
Mission	8
L'organe d'administration	10
<b>Partie 2 Activités de l'ICCI</b>	<b>13</b>
Helpdesk – <i>Review Teams</i> et avis	14
Publications	19
Livres	19
Tax, Audit & Accountancy	22
Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2022	25
Séminaires, sessions d'information et journées d'étude	28
Site internet de l'ICCI	31
<b>Annexes</b>	<b>33</b>
Annexe 1 : Liste des avis de 2022	34
Annexe 2 : Table des matières des publications 2022	39
Annexe 3 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2022	40
Annexe 4 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2022 à mars 2023	42

# Message du président

Après deux années de pandémie, il est clair que les webinaires feront désormais durablement partie de l'offre de formation de l'ICCI.

En 2022, l'ICCI a tenu à proposer une offre parfaitement équilibrée, environ 50/50, de séminaires (en présentiel) et de webinaires (à distance). On a toutefois constaté un certain paradoxe : d'un côté un véritable engouement des participants pour les webinaires, de l'autre, une demande pressante de nombreux orateurs de revenir en présentiel.

Le défi pour l'ICCI dans les années à venir consistera donc à rechercher l'équilibre entre les deux tendances.

Les webinaires conviennent aux formations plus théoriques et d'une durée relativement courte. Les séminaires fonctionnent quant à eux parfaitement pour les workshops, pour lesquels l'interactivité est bien sûr indispensable, les *soft skills* et les grands événements comme la Journée du révisorat et la Journée du secteur public lors desquels les rencontres, les échanges et les possibilités de networking sont essentiels. A ce sujet, la prochaine édition de la Journée du révisorat portera sur le *reporting* des informations de durabilité (ESG).

Les informations non financières, voilà le thème qui est sur toutes les lèvres depuis l'entrée en vigueur le 5 janvier 2023 de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). C'est l'objet de la publication 2022-1 de l'ICCI qui traite des actualités et évolutions en matière de reporting des informations de durabilité.

Dans ce contexte, l'ICCI et l'IRE travaillent ensemble afin d'organiser, dès 2023, une formation de grande qualité rencontrant les exigences de la directive CSRD et afin de faire des réviseurs d'entreprises les experts de la certification non financière.



*Lieven Acke, Président ICCI*

Un autre thème important en 2022, et plus encore en 2023, sera l'ISQM. Afin d'accompagner au mieux les réviseurs d'entreprises dans la transition du système ISQC 1 au système ISQM, le groupe de travail ISQM de l'IRE a développé différents modèles de documents par composante de la norme ISQM 1 qui ont été publiés en 2022 sur le site de l'ICCI et sont disponibles gratuitement pour tous les réviseurs d'entreprises. Conscients des questions qui ne manqueront pas de se poser par rapport à cette nouvelle matière, nous avons également décidé en 2022 de créer une nouvelle *Review team* au sein du Helpdesk de l'ICCI, spécialement dédiée à la norme ISQM. N'hésitez pas à nous poser vos questions.

Enfin, saviez-vous que les avis de l'ICCI sont les pages les plus visitées du site ? Dans ce rapport annuel nous vous présentons le top 10 des avis les plus consultés ainsi qu'une présentation des avis publiés en 2022 qui nous paraissent les plus pertinents.

Nous mettons tout en œuvre afin de soutenir la profession et de contribuer à son rayonnement. Je pense par exemple à la revue *Tax, Audit & Accountancy (TAA)* qui a abordé en 2022 des sujets d'actualité de haut vol, comme les informations non financières, l'ESEF en Belgique, les travaux de compilation, la taxation des entreprises multinationales, les questions AML pour le commissaire et les provisions environnementales en Belgique. Les articles du TAA sont à présent référencés sur Google, ce qui devrait accroître significativement leur visibilité et, partant, la visibilité de la profession.

Les activités de la fondation ICCI sont donc très diverses mais ont toutes la même finalité, à savoir, le soutien de la profession de réviseur d'entreprises, en toute indépendance et toujours au service de l'intérêt général.





Partie 1

# Présentation de la fondation ICCI

Mission	8
L'organe d'administration	10

# Mission

La fondation privée « Centre d'information du Révisorat d'Entreprises – Informatiecentrum voor het Bedrijfsrevisoraat » (ICCI) a été créée en 2006. Son organe d'administration est composé pour moitié de représentants du monde académique, l'autre moitié étant constituée de réviseurs d'entreprises. Cette composition équilibrée permet de rencontrer le double objectif d'indépendance et d'excellence que la fondation s'est assignée.

La mission de la fondation ICCI est de fournir des informations objectives et scientifiques sur toutes les questions relatives au révisorat d'entreprises. Dans ce cadre, l'ICCI coordonne aujourd'hui de nombreuses activités dont certaines incombaient auparavant à l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). Les deux entités travaillent bien entendu en étroite collaboration.

L'une des premières compétences que l'IRE a transférées à la fondation ICCI a été le **helpdesk**. Celui-ci a pour objectif de répondre aux questions d'ordre juridique ou technique que les réviseurs d'entreprises (ou des tiers) se posent dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les avis rendus par le helpdesk sont rédigés par des experts dans différents domaines du révisorat d'entreprises et ont donc une vraie valeur de doctrine.

Les réponses de l'ICCI sont rédigées en toute autonomie et ne peuvent pas être considérées comme reflétant le point de vue officiel du Conseil de l'IRE. La seule façon d'obtenir le point de vue officiel de l'IRE est de s'adresser directement à ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité exécutif de l'IRE.

L'ICCI est également responsable de la publication de divers **livres et ouvrages**, y compris le **magazine TAA** (Tax, Audit & Accountancy), que les réviseurs peuvent télécharger au format PDF depuis son site internet.

Par ailleurs, la fondation met différents **outils** à disposition des membres de l'IRE sur son site internet. Il s'agit par exemple de manuels, de politiques et procédures, de checklists ou de rapports pour aider les réviseurs d'entreprises à se conformer aux exigences des normes applicables en Belgique.





Depuis plusieurs années, l'ICCI est également en charge de l'organisation pratique des **formations et séminaires** destinés aux réviseurs d'entreprises, de **sessions d'information** et de **journées d'étude**, comme la journée du révisorat ou la journée du secteur public.

Depuis 2012, l'ICCI est membre des Fondations.be (la Fédération belge des Fondations philanthropiques) et est Silver sponsor de l'ASBL Women on Board.

Le fonctionnement de l'ICCI est financé par une **contribution annuelle** versée par tous les réviseurs d'entreprises et dont le montant est déduit de la cotisation qu'ils versent à l'IRE. Cette contribution leur donne accès aux conseils du helpdesk, aux ouvrages, outils et documents publiés par l'ICCI et aux séminaires, sessions d'information et journées d'études organisés par la fondation.

# L'organe d'administration

**Président** : Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

**Vice-président** : Henri OLIVIER (Prof. Em. Dr. ULiège)

**Membres** : Pierre P. BERGER (Réviseur d'entreprises honoraire), Herman BRAECKMANS (Prof. Em. Dr. UAntwerpen), Diane BREESCH (Prof. Dr. VUB-Réviseur d'entreprises), Ignace DE BEELDE (Prof. Dr. UGent), Simon DEKEYSER (Prof. Dr. KUL) (depuis le 1/10/2022), Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCLouvain), Eric VAN HOOF (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1/10/2022), Charles-Henri DE STREEL (Réviseur d'entreprises), Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises honoraire), Laura GUARINO (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1/10/2022), Faska KHROUZ (Prof. Dr. ULB), Fernand MAILLARD (Réviseur d'entreprises), Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises), Tom VAN CANEGHEM (Professor KULeuven) (jusqu'au 30/09/2022), J. VANDERNOOT (Réviseur d'entreprises) (jusqu'au 31/05/2022) et Olivier VERTESEN (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1/06/2022)

**Délégué général** : Erwin VANDERSTAPPEN (Juriste d'entreprise) (jusqu'au 31 juillet 2022), Alexia CAUWE (Juriste d'entreprise) (à partir du 1<sup>er</sup> août 2022)

**Collaborateurs scientifiques** : Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN et Aurélia WIATR

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2022.



Le président et les membres de l'organe d'administration tiennent à exprimer leur sincère reconnaissance pour tout le travail accompli par Erwin VANDERSTAPPEN, en charge de la gestion journalière depuis 2007 et ayant exercé la fonction de délégué général de l'ICCI durant 11 ans. Entièrement dévoué à la profession, Erwin VANDERSTAPPEN a contribué de façon essentielle au succès de l'ICCI. Toute l'équipe de l'ICCI tient

à le remercier pour le travail accompli et lui souhaite à présent beaucoup de satisfaction et d'épanouissement dans son nouveau défi professionnel.







Partie 2

# Activités de l'ICCI

Helpdesk – <i>Review Teams</i> et avis	14
Publications	19
Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2022	25
Séminaires, sessions d'information et journées d'étude	28
Site internet de l'ICCI	31

## Helpdesk – *Review Teams* et avis

L'une des principales missions de la fondation ICCI est de répondre de façon indépendante et professionnelle aux questions en lien avec les missions révisorales posées par les réviseurs d'entreprises ou les tiers. Toutefois, l'ICCI ne répond pas aux questions de nature fiscale, aux questions controversées ou encore aux questions imprécises et aucune suite n'est donnée aux questions orales et aux questions posées par des étudiants.

Les réviseurs d'entreprises et les tiers qui s'adressent au helpdesk via le formulaire sur le site internet de l'ICCI peuvent compter sur l'expérience et l'expertise de plusieurs réviseurs d'entreprises répartis en cinq *review teams*. Chaque *review team* est spécialisée dans un domaine en particulier. La dernière en date, créée en 2022, se concentre par exemple sur toutes les questions relatives aux normes ISQM. La composition des *review teams* est reprise dans la rubrique suivante.

La fondation est constamment soucieuse de la qualité de ses réponses et tente de les formuler dans les meilleurs délais. Toutefois, certaines demandes revêtent parfois un caractère technique spécifique; la réponse peut alors se faire attendre.

Une sélection d'avis, classés par thème, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. En 2022, 87 avis ont été rendus.

La liste de tous les avis publiés en 2022 et publiés sur le site de l'ICCI est reprise en annexe (cf. annexe 1).

Ci-après, une sélection de quelques avis pertinents publiés en 2022\* :

- En 2022, l'ICCI a constaté un fort intérêt pour les avis concernant la dissolution et la liquidation en un seul acte. Il est notamment fait référence à l'avis portant sur le délai de trois mois dont question à l'article 2:71 §2, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations.

\* Le présent aperçu n'est pas exhaustif ; nous vous invitons à vous référer à l'intégralité des avis en question, via le lien hypertexte, afin de disposer de tous les éléments concernant les avis cités.



Pour l'ICCI, ce délai de maximum trois mois avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la proposition de dissolution s'appliquant à l'état résumant la situation passive et active de la société s'applique également à l'acte notarié de clôture immédiate de la liquidation.

- Des questions très spécifiques ont également été posées, comme par exemple dans l'avis qui traite de la provision et des frais relatifs à une liquidation et dissolution en un seul acte ou concernant la possibilité d'effectuer une dissolution et liquidation en un seul acte dans le cas d'une entreprise de construction et les conséquences en matière de garantie décennale.
  
- La question de la présence obligatoire du commissaire à l'assemblée générale a également rencontré un vif intérêt. L'ICCI a rappelé que conformément à l'article 7:136 du Code des sociétés et des associations, le commissaire assiste à l'assemblée générale appelée à délibérer sur la base d'un rapport qu'il a établi. Cette obligation est tempérée par possibilité de se faire remplacer en cas de force majeure (p.ex. en cas de maladie) et pour autant que la société contrôlée ait marqué son accord à ce sujet.  
L'obligation ne s'applique toutefois pas au réviseur d'entreprises (qui n'est pas désigné en qualité de commissaire) et qui aurait établi un rapport pour une mission légale.
  
- Une autre question pertinente concerne celle du moment de la clôture de l'exercice au terme duquel la dissolution est prononcée : peut-on envisager que la clôture d'un exercice corresponde à un moment précis de la journée plutôt que de renvoyer à la notion de « jour » ? Sur base de l'article 2:70 du Code des sociétés et des associations, l'ICCI est en effet d'avis que la clôture de l'exercice a lieu dès l'instant où l'assemblée générale s'est prononcée en faveur de la proposition de dissolution.  
Les comptes annuels à la date de dissolution sont donc ceux qui s'arrêtent après la décision de dissolution et la démission des administrateurs. La responsabilité pour les opérations effectuées par les administrateurs d'une part (avant la dissolution) et par le liquidateur d'autre part (après la dissolution) est ainsi bien délimitée.

- Des questions ont également été posées en ce qui concerne les transactions DAC6, quant à la compatibilité ou incompatibilité des obligations de signalement d'un dispositif transfrontières avec le principe du secret professionnel. Le système de déclarations en cascade, auprès des autres intermédiaires, et le cas échéant, auprès du client lui-même, a notamment été expliqué.
- Toujours au sujet du secret professionnel, l'ICCI a révisé sa position quant à la réponse à apporter à une demande de l'Administration de la Trésorerie relative au registre UBO. Le réviseur d'entreprises ne peut répondre à la demande de l'Administration de la Trésorerie de lui fournir la documentation demandée en raison d'une notification concernant le registre UBO. En effet, le secret professionnel du réviseur d'entreprises prime à cet égard, aucune exception légale et explicite au secret professionnel du réviseur d'entreprises n'ayant été prévue à ce sujet.





- En ce qui concerne précisément les bénéficiaires effectifs à renseigner dans le registre UBO, l'ICCI a eu l'occasion d'aborder la notion de « Personne politiquement exposée ». En l'espèce, il était question de conseillers communaux qui sont membres de l'organe d'administration dans une intercommunale. Bien que ceux-ci ne soient pas repris expressément au titre de « fonctions publiques importantes » dans la liste de l'annexe IV de la LAB, celle-ci n'est pas exhaustive. Il incombe dès lors au réviseur d'entreprises de préciser dans ses procédures ce qu'il considère également comme étant une fonction publique importante, eu égard à la nature et au niveau de risque pouvant être associés aux relations d'affaires avec les personnes exerçant ces fonctions (par exemple : en tenant compte de l'importance des budgets gérés ou de la taille de l'entité).
- Enfin, un avis intéressant dans un environnement toujours plus digitalisé concerne la conservation des livres et des pièces justificatives. En ce qui concerne les aspects relatifs au droit comptable, l'ICCI, se basant sur l'article III.86 du Code de droit économique et la nouvelle réglementation concernant le droit de la preuve dans le Code civil, a estimé qu'il n'y a aucune obligation légale quant à la conservation d'une version papier des pièces justificatives. Les fichiers électroniques et autres PDF ou documents reçus par voie électronique doivent toutefois être conservés sur le support électronique original (par exemple, le mail).

### **Nouveauté**

Désormais, les avis de l'ICCI contiennent les mots-clés en français et en néerlandais, ce qui facilite les recherches sur le site de l'ICCI et permet de retrouver également les avis qui contiennent le mot-clé introduit, dans l'autre langue.

## *Composition des Review teams*

**Président :** Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

**Review team questions juridiques et déontologiques :** Henri OLIVIER (Secrétaire général honoraire de l'IRE et Vice-Président de l'ICCI), Michel DE WOLF (Président honoraire de l'IRE) et Luk OSTYN (Réviseur d'entreprises)

**Review team questions comptables :** Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), Ria VERHEYEN (Réviseur d'entreprises) et Thomas CARLIER (Spécialiste IFRS)

**Review team questions normatives et ISA :** Olivier VERTESSEN (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), Dries SCHOCKAERT (Spécialiste ISA) et Lieven TYDGAT (Premier auditeur-réviseur à la Cour des Comptes), J. VANDERNOOT (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI jusqu'au 31/05/2022)

**Review team questions anti-blanchiment (AML) :** Thierry DUPONT (Président honoraire de l'IRE et administrateur de l'ICCI), Olivier DE BONHOME (Réviseur d'entreprises et membre du Conseil IRE) et Wim RUTSAERT (Réviseur d'entreprises et membre du Conseil IRE)

### **Nouveauté**

Une cinquième *Review Team* a été créée en 2022 :

**Review team questions ISQM:** Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), Olivier DE BONHOME (Réviseur d'entreprises) et Dries SCHOCKAERT (Spécialiste ISA)

**Secrétariat:** Alexia CAUWE (Juriste d'entreprise) (à partir de 1<sup>er</sup> août 2022), Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN et Aurélia WIATR

# Publications

## Livres

L'ICCI publie depuis de nombreuses années des livres en lien avec l'audit et le révisorat. Ceux-ci sont mis gratuitement à disposition des réviseurs d'entreprises et des stagiaires au format PDF sur son [site internet](#). Les tiers qui souhaitent y avoir accès peuvent également les commander auprès de l'éditeur.

En 2022, l'ICCI a publié un livre intitulé « Actualités et évolutions en matière de *reporting* des informations de durabilité ». Un résumé du livre est présenté ci-dessous et la table des matières de cet ouvrage est reprise dans l'annexe 2.



### Nouveauté

En accord avec notre éditeur, les livres en version PDF sont désormais mis gratuitement à la disposition de tous après une période d'embargo d'un an, via notre site internet.

## *Composition de la commission Publications*

**Président :** Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

**Membres :** Pierre. P BERGER (Réviseur d'entreprises honoraire), Herman BRAECKMANS (Prof. Em. Dr. UAntwerpen), Ignace DE BEELDE (Prof. Dr. UGent), Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCLouvain), Tom VAN CANEGHEM (Associate Professor KULeuven) (jusqu'au 30/09/2022) et Simon DEKEYSER (depuis le 1/10/2022)

**Secrétariat :** Erwin VANDERSTAPPEN (jusqu'au 31 juillet 2022), Steven DE BLAUWE, Alexia CAUWE (à partir de 1<sup>er</sup> août 2022), Camille LUXEN et Aurélia WIATR

## *Résumé du livre publié en 2022*

### **Actualités et évolutions en matière de reporting des informations durabilité**

Dans ce livre, l'ICCI informe ses lecteurs sur les évolutions récentes dans cette matière qui devient incontournable pour les réviseurs d'entreprises.

Le *reporting* de développement durable est en effet de plus en plus pertinent pour comprendre la valeur qu'une entreprise peut créer pour elle-même, ses parties prenantes et pour la société en général. Les réviseurs d'entreprises joueront un rôle tout aussi essentiel pour accompagner les entreprises dans leur transition durable, ce qui prendra certainement de plus en plus d'ampleur à l'avenir.

Le pacte vert européen a été introduit conjointement avec un programme de 47 actions clés réparties dans sept domaines stratégiques :

- ambition climatique ;
- de l'énergie propre, abordable et sûre ;
- stratégie industrielle pour une économie propre et circulaire ;
- mobilité durable et intelligente ;
- verdissement de la politique agricole commune (stratégie « de la ferme à la table ») ;
- préservation et protection de la biodiversité ; et
- tendre vers le « zéro pollution » pour un environnement sans substances toxiques.



Le cadre légal belge en matière de déclaration non financière est actuellement défini par la loi du 3 septembre 2017 qui impose l'établissement d'un rapport non financier aux entités d'intérêt public de large taille. Cette loi est la traduction de la directive européenne 2014/95/UE qui sera prochainement remplacée par la nouvelle directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Standards*).

La norme ISAE 3000 permet de fournir une assurance limitée ou raisonnable en fonction de ce qui est requis. La revue du réviseur d'entreprises peut par ailleurs porter sur une sélection d'indicateurs de performance ou sur l'ensemble.

Le réviseur d'entreprises peut également fournir des certifications pour renforcer la crédibilité des informations non financières fournies aux banques ou à d'autres organismes demandeurs.

## Tax, Audit & Accountancy

La revue Tax, Audit & Accountancy (TAA) est un périodique d'information destiné à fournir une information approfondie et de haute qualité sur tous les sujets relatifs à la profession de réviseur d'entreprises. Il comprend un éditorial du Président de l'IRE, un mot du rédacteur en chef, ainsi que des articles de fond et une chronique sur des sujets intéressant les réviseurs d'entreprises.

Il est adressé à tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, aux stagiaires et aux pouvoirs publics, aux leaders d'opinions qui s'intéressent à l'audit ainsi qu'aux matières fiscales et comptables ou encore aux personnes du monde académique (enseignant ces matières) et représentants du monde économique. En outre, toute personne intéressée peut s'abonner via le [site web de l'ICCI](#), et recevoir de la sorte une copie de tout nouveau numéro dès sa parution.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA. Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent également être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI. A partir du numéro 43 (en 2014), le TAA est devenu intégralement numérique.

En 2022, trois numéros ont été publiés.

La liste des articles publiés en 2022 est reprise dans l'annexe 3.

### Nouveauté

Il est à présent possible de faire des recherches afin de retrouver un article spécifique du TAA. En effet, tous les TAA depuis le numéro 21 sont indexés et peuvent être consultés sur base du texte, soit à partir de la [page TAA](#) sur le site de l'ICCI, soit à partir d'un moteur de recherche général comme Google.



## *Composition du comité de rédaction TAA*

**Rédacteur en chef :** Michel DE WOLF (Président, Professeur UCLouvain-ULiège)

**Membres du Comité de rédaction :** Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises), Pierre P. BERGER (Chargé de cours KULeuven, Réviseur d'entreprises honoraire) (jusqu'au 30/09/2022), Thomas CARLIER (Chargé de cours ICHEC), Marie DELACROIX (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1/10/2022), Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises honoraire), Laura GUARINO (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1/10/2022), Ann JORISSEN (Professeur UAntwerpen), Fernand MAILLARD (Réviseur d'entreprises), Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1/10/2022), Bart PEETERS (Professeur UGent), Dries SCHOCKAERT (Dr. VUB) et Christoph VAN DER ELST (Professeur UGent, Tilburg Universiteit)

**Editeur responsable :** Pierre P. BERGER (jusqu'au 30/09/2022) et Laura GUARINO (depuis le 1/10/2022)

**Secrétariat :** Erwin VANDERSTAPPEN (jusqu'au 31 juillet 2022), Steven DE BLAUWE, Alexia CAUWE (à partir du 1<sup>er</sup> août 2022), Camille LUXEN et Aurélia WIATR



## *Liste des auteurs des articles publiés en 2022*

- Lieven ACKE, *Réviseur d'entreprises – Président de l'ICCI*
- Bart BELLEN, *Partner at Contrast – European & Business Law*
- Hilde BLOMME, *Deputy CEO Accountancy Europe*
- Pieter DERÉ, *Director PwC Tax Consultants*
- Laura DEWEZ, *Conseiller fiscal ITAA, Partner BDO Experts-Comptables et Conseillers fiscaux*
- François COLLARD, *Senior Consultant BDO Experts-Comptables et Conseillers fiscaux*
- Michel DE WOLF, *Rédacteur en chef TAA, Doyen honoraire Louvain School of Management, Président honoraire de l'Institut des réviseurs d'entreprises*
- Emmanuel LEROUX, *Lawyer, Deloitte Legal - Lawyers*
- Philippe LONGERSTAEY, *Maître de conférences honoraire Solvay Brussels School – Economics & Management, Réviseur d'entreprises honoraire, CPA, CFA, CAIA*
- Fernand MAILLARD, *Vice-président honoraire de l'IRE, Réviseur d'entreprises*
- Ivan MASSIN, *Senior Director, Indirect tax Deloitte Belastingconsulenten*
- Tom MEULEMAN, *Président honoraire de l'Institut des réviseurs d'entreprises*
- Alexandre PASDERMADJIAN, *Avocat, Deloitte Legal - Lawyers*
- Cedric POPA, *Partner, Deloitte Financial Advisory*
- Harun SAKI, *Manager at Accountancy Europe*
- Ine SCHOCKAERT, *Counsel at Contrast – European & Business Law*
- Steven DE BLAUWE, *Conseiller de l'IRE – Collaborateur scientifique de l'ICCI*
- Inge VANBEVEREN, *Secrétaire général adjoint de l'IRE, Chef de service Expertise professionnelle-normes*
- Patrick VAN IMPE, *Président de l'Institut des réviseurs d'entreprises*
- Joost VERWILT, *Global Tax and Transfer Pricing Associate at PwC Belgium*
- Marthe WOUTERS, *Paralegal at Contrast – European & Business Law*





# Modèles de **documents** à **télécharger** ajoutés en 2022

Afin d'accompagner au mieux les réviseurs d'entreprises dans leur travail, l'ICCI met à leur disposition différents modèles de documents sur [son site internet](#). La plupart de ces documents ne peuvent pas être utilisés tels quels, ils doivent être adaptés en fonction des circonstances et du cabinet.

Bien que ces documents aient été préparés avec le plus grand soin, aucune garantie n'est offerte quant à leur utilisation. L'ICCI ne peut être tenu pour responsable, que ce soit sur le plan contractuel ou extracontractuel, des dommages qui pourraient résulter de l'utilisation de ces documents.

L'ICCI est propriétaire de ces documents, lesquels sont protégés par un copyright. Les tiers, comme les fournisseurs de logiciels, qui souhaitent utiliser le contenu de l'ICCI dans le cadre des outils qu'ils développent sont invités à contacter l'ICCI.

Les sections ci-dessous reprennent les modèles de documents qui ont été ajoutés sur le site de l'ICCI dans le courant de l'année 2022.

## *Outils pour un audit ISA efficient : nouveaux outils 5 à 10*

En 2021, le groupe de travail « Normes ISA », en collaboration avec la commission des normes de l'IRE, avait commencé à préparer plusieurs outils destinés à faciliter la mise en œuvre d'un audit ISA efficient au sein des cabinets de révision.

Quatre outils avaient déjà été publiés sur le site de l'ICCI en 2021 et, dans le courant de l'année 2022, six nouveaux outils sont venus s'ajouter à la liste. Ils se trouvent tous sur le [site internet](#) de l'ICCI.

Comme expliqué ci-dessus, leur utilisation requiert une adaptation attentive à chaque situation et ne garantit donc pas en soi la conformité avec les normes ISA.

Le cinquième outil est une check-list de planning et achèvement de l'audit dont l'objectif est de décrire les différentes exigences liées à la mise en place, à la modification et à la conservation de la documentation d'audit. L'auditeur doit préparer la documentation d'audit afin de s'assurer qu'il a exécuté l'audit conformément aux normes internationales d'audit et aux dispositions légales et réglementaires applicables et qu'il a recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder son opinion sur l'image fidèle des comptes annuels.

Le sixième outil est une double check-list relative aux procédures analytiques de substances (PAS) : une checklist sur la revue analytique générale et une checklist sur les PAS par cycle (achats, ventes, payroll et Immo), à adapter aux informations disponibles chez chaque client.

Le septième outil a pour objectif d'aider l'auditeur dans l'application de la norme ISA 720 (Révisée) à travers l'ensemble de ses travaux d'audit en ce qui concerne le rapport de gestion.

Le huitième outil, basé sur les modèles des comptes annuels 2020, constitue un outil de vérification des comptes annuels et a été établi sur la base du Code des sociétés et des associations, de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du CSA, d'avis CNC et du *Vzw jaarrekeningzakboekje*.

Le neuvième outil a été développé pour identifier sans ambiguïté les sociétés de services et les experts auxquels le client du réviseur d'entreprises fait appel, ainsi que pour procéder à une première évaluation des risques (Norme ISA 402 Facteurs à considérer pour l'audit d'une entité faisant appel à une société de services). Après cette identification et cette première analyse des risques, il peut être nécessaire de mettre en œuvre des procédures d'audit spécifiques. Ces procédures restent en dehors du champ d'application de cet outil car elles sont spécifiques à la situation donnée.

L'objectif du dixième outil est d'assister le professionnel dans la mise en œuvre et la documentation de sondages réalisés en conformité avec la norme ISA 530 (sondages en audit). Il s'agit d'un outil de sondages dans le cadre des contrôles de substance (et pas du contrôle interne).



## *Modèles de documents ISQM par composante*

L'un des grands défis de l'année 2023 pour les réviseurs d'entreprises sera la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité conforme aux normes ISQM au sein de leur cabinet. Afin d'accompagner au mieux les réviseurs d'entreprises dans la transition du système ISQC 1 au système ISQM, le groupe de travail ISQM de l'IRE a développé différents modèles de documents par composante de la norme ISQM 1 qui ont été publiés en 2022 sur le site de l'ICCI et sont disponibles gratuitement pour tous les réviseurs d'entreprises.

### *Hôpitaux : Mission de procédures convenues (ISRS 4400) relative au pourcentage annuel moyen de prélèvement*

Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, des moyens financiers ont été octroyés aux hôpitaux afin que ceux-ci puissent faire face aux surcoûts et/ou à la diminution de recettes par rapport à leur fonctionnement habituel.

Ces moyens financiers ont été accordés sous la forme d'avances de trésorerie. A la suite de l'envoi des premiers décomptes provisoires pour le premier semestre 2020 par le SPF Santé Publique, il est apparu que d'importantes divergences existaient entre les taux de prélèvement (pourcentages de rétrocession) calculés par les hôpitaux, et les taux calculés par le SPF sur la base des données Finhosta.

L'INAMI et le SPF souhaitent dès lors faire appel aux réviseurs d'entreprises afin de vérifier la cohérence du calcul établi par les hôpitaux.

L'ICCI propose sur son site internet un modèle de lettre de mission et de rapport sur la base de la norme 4400.

# Séminaires, sessions d'information et journées d'étude

Chaque année, l'ICCI organise plusieurs formations et sessions d'informations pour permettre aux réviseurs d'entreprises de respecter leurs obligations en matière de formation continue. Celles-ci se déroulent aussi bien sous forme de séminaire que de webinaires.

Parmi les nouveaux thèmes abordés en 2022 lors des formations de l'ICCI, il y a notamment eu la norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) qui entrera en vigueur en 2023.

En 2022, l'ICCI a également organisé deux grandes journées d'étude : la journée du révisorat, qui a eu lieu le 22 septembre, et la journée du secteur public, qui s'est déroulée le 25 octobre. Avec pour thème « Le réviseur d'entreprises, indispensable partenaire de confiance », la deuxième édition de la journée du révisorat a été l'un des événements majeurs de 2022. Elle a permis aux réviseurs d'entreprises de se retrouver de façon conviviale après la levée des interdictions liées à la Covid-19 et d'aborder les défis auxquels la profession va devoir faire face à l'avenir, notamment l'application des normes ISQM, l'assurance des informations non financières et la digitalisation.

La journée du secteur public est devenu ce lieu privilégié où les membres du personnel des entités publiques, les fonctionnaires des différentes administrations s'occupant de la comptabilité et du budget, ainsi que les acteurs du contrôle comme la Cour des comptes, les différentes fonctions d'audit interne et les réviseurs d'entreprises, approfondissent leurs connaissances, se rencontrent et échangent leurs meilleures pratiques.

Le calendrier des formations et des événements organisés par l'ICCI est disponible sur [son site internet](#).

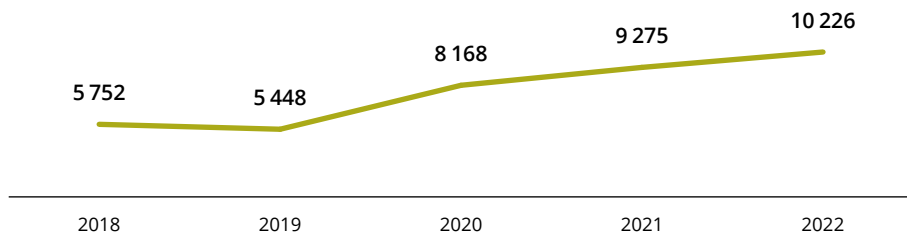


## Nouveauté

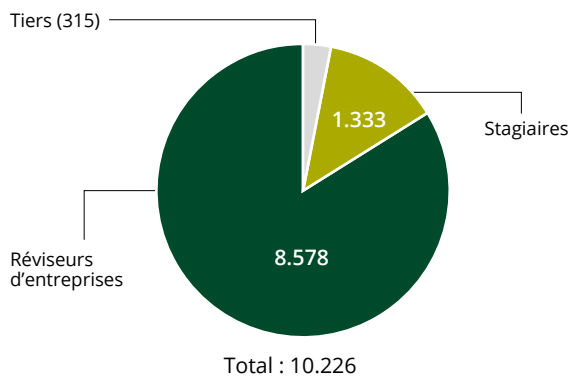
En 2023, la troisième édition de la journée du révisorat sera centrée sur le reporting des informations de durabilité (ESG).

### Les formations de l'ICCI en chiffres

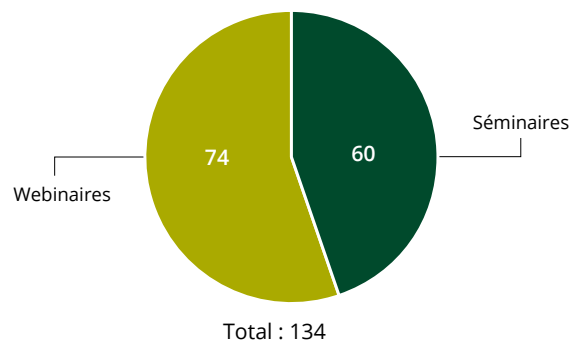
Évolution du nombre de participants



Nombre de participants



Nombre de formations



Nombre de participants aux formations

Nombre moyen par formation :



Séminaires : 36

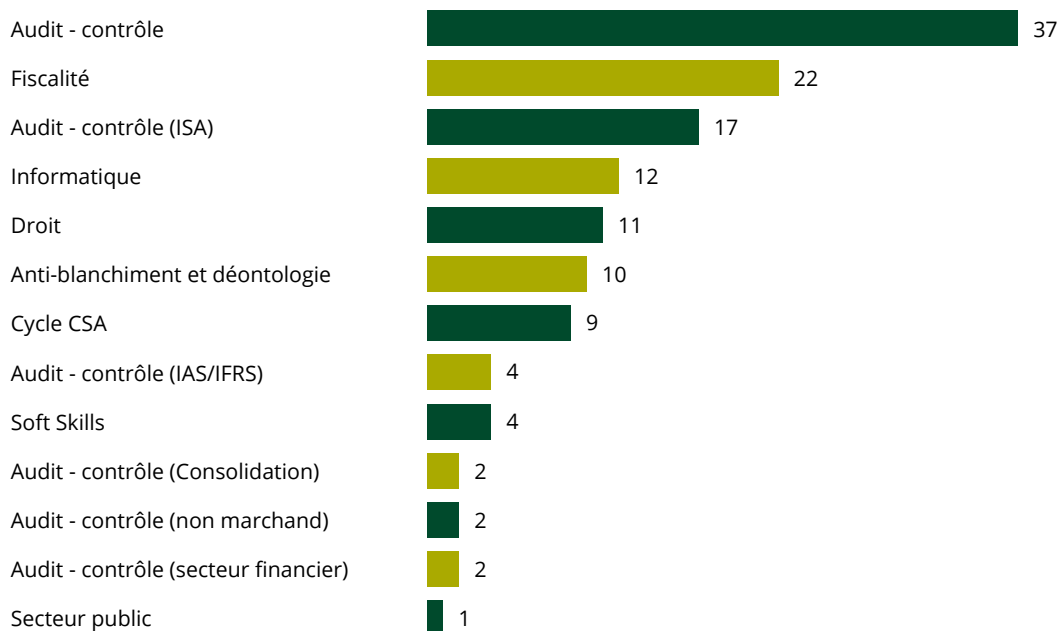


Webinaires : 103

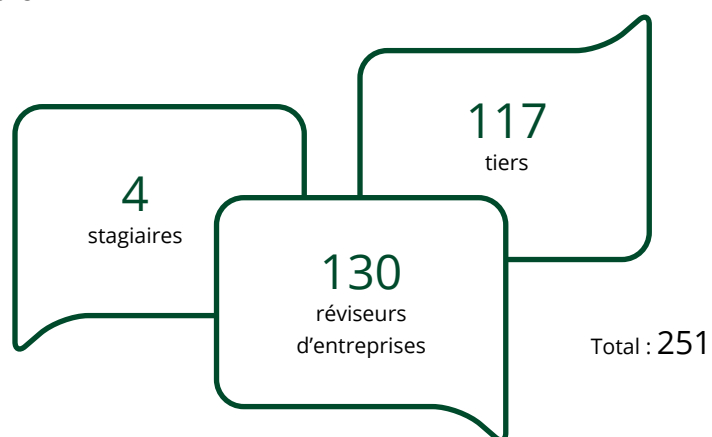
Nombre total d'heures de formation attribuées aux réviseurs d'entreprises

24.369,5

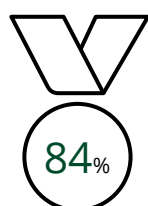
### Nombre de formations par catégorie



### Nombre d'orateurs



Évaluation moyenne attribuée aux séminaires par les participants

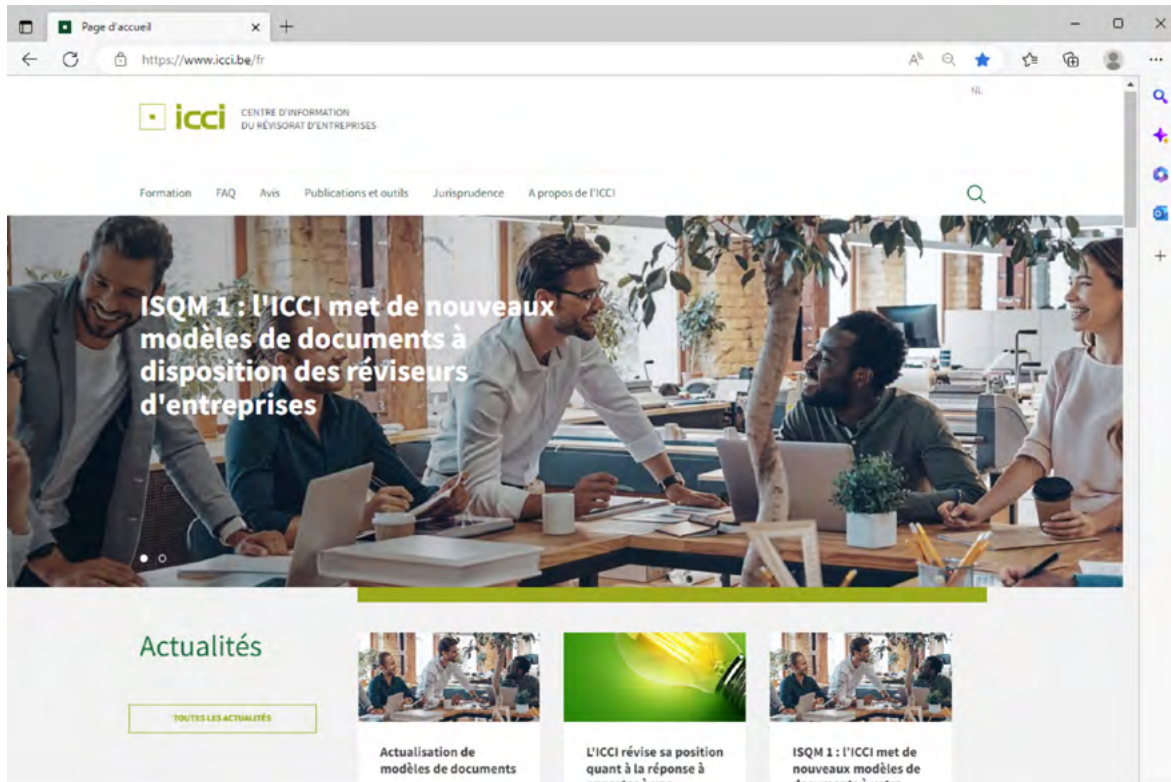


Évaluation moyenne attribuée aux webinaires par les participants





# Site internet de l'ICCI



Le site internet est le principal canal de communication de la fondation ICCI. En 2022, il a été visité par plus de 50 000 utilisateurs. C'est sur ce site que les réviseurs d'entreprises peuvent consulter [les avis](#) qui ont déjà été rendus, poser leurs [questions](#) aux différentes *review teams*, avoir accès aux [livres ICCI](#) et [magazines TAA](#), télécharger gratuitement les [modèles de documents](#) mis à leur disposition et s'inscrire aux [formations et événements](#).

Nombre de visiteurs

**53 450**

Nombre de visites

**89 349**

Nombre de page views

**195 146**

Les avis de l'ICCI sont les pages les plus consultées du site de l'ICCI. En 2022, les avis ont été consultés à 26.000 reprises en néerlandais et plus de 11.000 fois en français, ce qui représente près de 3,6% de toutes les visites du site de l'ICCI.

Ci-dessous la liste des 10 avis qui ont été le plus consultés sur notre site internet :

1. 2009 (update 2019) [Het statuut van gedelegeerd bestuurder \(wetgevende update 05/07/2019\) \(icci.be\)](#)
2. 2021 [Uitstel van een algemene vergadering door het bestuursorgaan – Vermelding van overtredingen van het WVV die geen impact hebben op de jaarrekening \(icci.be\)](#)
3. 2020 [Affectation à la réserve légale dans une SRL en 2020 \(icci.be\)](#)
4. 2020 [Ontbinding en vereffening in één akte – neerlegging van jaarrekening bij de NBB \(icci.be\)](#)
5. 2022 [Ontbinding en vereffening in één akte en termijn van drie maanden – Dissolution et liquidation en un seul acte et délai de trois mois \(icci.be\)](#)
6. 2017 [Geruisloze fusie en het revisoraal verslag \(wetgevende update 05/07/2019\) \(icci.be\)](#)
7. 2020 [SNC - Procédure à suivre en cas d'une mise en liquidation et d'une dissolution et liquidation en un seul acte \(icci.be\)](#)
8. 2020 [Inbreng van rekening-courant zonder uitgifte van nieuwe aandelen \(icci.be\)](#)
9. 2014 (update 2020) [Uitgifte van aandelen onder de fractiewaarde \(icci.be\)](#)
10. 2020 [Ontbinding en vereffening in één akte en afsluiting van het boekjaar \(art. 2:70 in fine WVV\) \(icci.be\)](#)

Saviez-vous que l'ICCI est également présent sur LinkedIn ?  
[Suivez-nous pour être au courant de toute l'actualité de la fondation !](#)





# Annexes

Annexe 1 : Liste des avis de 2022	34
Annexe 2 : Table des matières des publications de 2022	39
Annexe 3 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2022	40
Annexe 4 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'étude organisés de mars 2022 à mars 2023	42

# Annexe 1 : Liste des avis de 2022

## *ASBL et fondations*

- Fusion par absorption d'une SRL par une ASBL - *Fusie door overneming van een BV door een VZW*

## *Aspects particuliers du mandat de commissaire*

- Rapport du commissaire sur le test de liquidité – délai de signature - *Commissarisverslag met betrekking tot de liquiditeitstest – Termijn van ondertekening*

## *Blanchiment, fraude et corruption*

- Demande de la Trésorerie suite à une notification concernant le registre UBO  
- *Verzoek van de Thesaurie als gevolg van een kennisgeving inzake het UBO-register*
- Notion de « Personne politiquement exposée » - *Notie van «politiek prominente persoon»*

## *Capital et actions*

- Apport en nature avec émission d'actions en dessous du pair comptable - *Inbreng in natura met uitgifte van aandelen beneden fractiewaarde*
- Apport en nature d'une créance à venir dans une SA - *Inbreng in natura van een toekomstige vordering in een NV*
- Destination des dividendes non réclamés – titres au porteur - *Bestemming van niet-opgevraagde dividenden – effecten aan toonder*
- Dividende affecté par l'assemblée générale et payable ultérieurement - *Dividend toegekend door de algemene vergadering en latere betaling*
- L'article 7:215 du CSA et achat d'actions propres - *Artikel 7:215 van het WWV en inkoop van eigen aandelen*



## Commissaire

- Mission commissaire - pricaf privée - *Opdracht commissaris – private privak*
- Fréquence de la consultation du registre des gages en tant que commissaire - *Frequentie van de raadpleging van het pandregister als commissaris*
- Présence obligatoire du commissaire à l'assemblée générale - *Verplichte aanwezigheid van de commissaris op de algemene vergadering*
- Nomination d'un commissaire dans une sous-filiale canadienne d'un groupe français - *Benoeming van een commissaris in een Canadese sub-dochteronderneming van een Franse groep*
- transfert des mandats de commissaire - *Overdracht van commissarismandaten*
- Désignation d'un contrôleur légal des comptes d'un autre Etat membre de l'UE pour le contrôle d'une société belge - *Aanstellen van een wettelijke auditor uit een andere EU-lidstaat voor de controle van een Belgische vennootschap*
- Contrôle légal des comptes – petite société qui fait partie d'un groupe qui est tenu d'établir et de publier des comptes annuels consolidés - *Wettelijke controle van de jaarrekening – kleine vennootschap die deel uitmaakt van een groep die gehouden is een geconsolideerde jaarrekening op te stellen en te publiceren*
- Démission du commissaire lors d'une assemblée générale - *Ontslag van de commissaris ter algemene vergadering*
- Nomination de commissaire pour les filiales des sociétés étrangères établissant des comptes consolidés - *Benoeming van een commissaris voor dochtervennootschappen van buitenlandse vennootschappen die een geconsolideerde jaarrekening opstellen*
- Dépôt de comptes annuels non-approuvés - *impact sur le rapport du commissaire* - *Neerlegging van de niet-goedgekeurde jaarrekening – impact op het verslag van de commissaris*
- Key audit matters (points clés d'audit) dans le rapport de commissaire d'une entité non EIP - *Key audit matters (kernpunten van de controle) in het commissarisverslag van een niet OOB*

## Déontologie

- L'article 29, § 2, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et les incompatibilités applicables au réviseur d'entreprises - *Artikel 29, § 2, 2° van de wet van 7 december 2016 en de onverenigbaarheden van toepassing op de bedrijfsrevisor*
- Exécution d'une mission contractuelle compatible - *Uitvoering van een verenigbare contractuele opdracht*
- Secret professionnel par rapport à un cabinet d'audit étranger - *Beroepsgeheim ten aanzien van een buitenlands auditkantoor*
- Indépendance du commissaire - *Onafhankelijkheid van de commissaris*
- Mission de conseil pendant le délai de viduité - *Raadgevende opdracht tijdens de wachperiode ("cooling off period")*
- Paiement d'une commission pour l'apport d'une mission légale - *Betaling van commissieloon voor aanbrengen van wettelijke opdracht*

## IAS

- Amortissement – différence de consolidation - *Afschrijving – consolidatieverschil*

## Information au conseil d'entreprise

- Demande de rencontre entre le conseil d'entreprise et le réviseur d'entreprises - *Vraag naar ontmoeting tussen de ondernemingsraad en de bedrijfsrevisor*

## IRE

- Désignation d'un contrôleur légal des comptes d'un autre Etat membre de l'UE pour le contrôle d'une société belge - *Aanstellen van een wettelijke auditor uit een andere EU-lidstaat voor de controle van een Belgische vennootschap*
- Statuts d'une société de moyens - *Statuten van een middenvennootschap*
- Remplacement du représentant permanent - *Vervanging van vaste vertegenwoordiger*



## *Législation comptable belge*

- Provision – frais de liquidation en un seul acte - *Provisie – kosten van vereffening in één akte*
- Conservations des livres et pièces justificatives – *Bewaren van boeken en verantwoordingsstukken*
- Comptabilisation d'un superdividende – *Boeking van een superdividend*
- Réévaluation des immobilisations incorporelles – *Herwaardering van immateriële vaste activa*
- Conditions pour la comptabilisation d'une provision – *Voorwaarden voor de boeking van een voorziening*
- Regels van toepassing inzake het afronden van non-cash verrichtingen - *Règles applicables en matière d'arrondi pour des transactions non-cash*
- Leasing – comptabilisation d'une réduction de paiement par suite de la pandémie COVID – *Leasing – boeking van een betalingsvermindering als gevolg van de COVID-pandemie*
- Amortissement – différence de consolidation – *Afschrijving – consolidatieverschil*
- Subventions "Digisprong" ("saut digital") attribuées aux écoles par l'Autorité flamande – *Digisprong-subsidies toegekend door de Vlaamse Overheid aan scholen*

## *Législations et réglementations particulières*

- Notion de « Personne politiquement exposée » - *Notie van «politiek prominente persoon»*

## *Missions particulières du Code des sociétés*

- Durée du mandat de commissaire, fusion et la notion de juste motif - *Duur van het commissarismandaat, fusie en het begrip wettige reden*
- Scission partielle silencieuse et rapport concernant l'apport en nature - *Geruisloze partiële splitsing en verslag over de inbreng in natura*
- Apport en nature et obligation DAC6 - *Inbreng in natura en DAC6-verplichting*

- Moment de la clôture d'un exercice - *Moment van afsluiting van een boekjaar*
- Apport en nature d'un actif net comptable négatif - *Inbreng in natura van een negatief nettoactief*

### **Normes de Révision**

- International Valuation Standards (IVS)
- Fréquence de la consultation du registre des gages en tant que commissaire - *Frequentie van de raadpleging van het pandregister als commissaris*
- Contenu du modèle de rapport – apport en nature - *Inhoud model verslag – inbreng in natura*
- Application combinée de la norme titres et de la norme apport en nature - *Gecombineerde toepassing van de effectennorm en de norm inbreng in natura*
- Distribution d'un dividende par l'organe d'administration dans une société coopérative - *Uitkering van een dividend door het bestuursorgaan in een coöperatieve vennootschap*

### **Obligation de publicité**

- Dépôt de comptes annuels non-approuvés - *impact sur le rapport du commissaire* - *Neerlegging van de niet-goedgekeurde jaarrekening – impact op het verslag van de commissaris*
- Langue des comptes annuels et autres pièces à déposer à la Banque nationale de Belgique - *Taal van de jaarrekening en andere neer te leggen stukken bij de Nationale Bank van België*



## Annexe 2 : Table des matières des **publications** de 2022

### *Actualités et évolutions en matière de reporting des informations de durabilité*

- Avant-propos
- Executive summary (NL)
- Executive summary (FR)
- Executive summary (EN)
- Chapitre 1<sup>er</sup> Introduction
- Chapitre 2 The European Green Deal
- Chapitre 3 Contexte actuel en matière de *reporting* des informations de durabilité
- Chapitre 4 Futur du *reporting* des informations non financières au sein de l'Union européenne
- Chapitre 5 La finance durable
- Chapitre 6 Overview of the changes with an impact on the accountancy profession

# Annexe 3 : Tax, Audit & Accountancy :

## liste des articles publiés en 2022

### TAA n° 74 maart/mars 2022

- *Het Grondwettelijk Hof vernietigt de verregaande gevolgen van de AML-wet van 20 juli 2020* – La Cour constitutionnelle annule les conséquences disproportionnées de la loi AML du 20 juillet 2020
- *Round table : Non-financial information reporting framework*
- *Revue des avis de la CNC et des décisions individuelles relevant du droit comptable du Collège de la CNC – 2021* – *Overzicht van de adviezen van de CBN en van de individuele beslissingen inzake boekhoudrecht van het College van de CBN – 2021*
- *Classes of shares – Legal and valuation considerations (Part 2)*
- *European Single Electronic Format (ESEF): moving EU digital reporting forward*
- *L'ESEF en Belgique – ESEF in België*
- *Verdissement de la fiscalité automobile et apports en nature – Vergroening van de autobelasting en inbrengen in natura*

### TAA n° 75 juni/juin 2022

- *Mijn prioriteiten voor 2022-2025: Het IBR, een gerespecteerde 'opinion maker'* – *Mes priorités pour 2022-2025: Faire de l'IRE un faiseur d'opinion respecté*
- *Le réviseur d'entreprises et les travaux de compilation : la norme ISRS 4410 – De bedrijfsrevisor en de samenstellingswerkzaamheden : ISRS 4410*
- *De belasting van multinationale ondernemingen: zullen de initiatieven van de OESO, G-20 en EU tot een 'omwenteling' in de internationale fiscaliteit leiden?*
- *Nieuwe btw-regeling inzake e-commerce: aandachtspunten voor Belgische webshops*
- *Taalgebruik in vennootschapsdocumenten: tijd voor verandering* – *Emploi des langues en matière d'actes et de documents de société: l'heure est au changement*





- Pour une réforme de l'impôt des personnes physiques adaptée à l'entreprise individuelle – *Voor een hervorming van de personenbelasting aangepast aan de eenmanszaak*

### *TAA n° 76 december/décembre 2022*

- *De bedrijfsrevisor een wingman voor onze ondernemingen!* – Le réviseur d'entreprises, une allié pour nos entreprise !
- *AML-Vraagstukken voor de Commissaris* – Questions AML pour le commissaire
- *Specifieke kwesties op het van roerende voorheffing voor KMOs : VPRBISL en liquidatiereserve* - Questions choisies en matière de précompte mobilier pour les PME : VPRBIS et réserve de liquidation
- Les provisions environnementales en Belgique – Comparaison avec d'autres référentiels comptables
- *Vennootschaps- en verenigingsrecht drie jaar na het WWV: QUO VADIS?* – Droits des sociétés et des associations, trois ans après la CSE: QUO VADIS ?

# Annexe 4 : Liste des **séminaires**, des **sessions d'information** et des **journées d'étude** organisés de mars 2022 à mars 2023

## *Audit – Contrôle*

- Réviseur et conseil d'entreprise (orateurs : Paul COMHAIRE, Michel FLAGOTHIER, Andrea DELLA VECCHIA, Antoine DEDRY)
- Session d'information en collaboration avec les syndicaux - bilan social y compris (orateurs : Geneviève LAFORET, Giuseppina DESIMONE)
- Entreprises en difficulté et Livre XX du Code de droit économique (orateurs : Joseph MARKO, Nicholas OUCHINSKY)
- Analyse des nouveaux avis importants de la CNC (mise à jour) (orateur : Fernand MAILLARD)
- Le rapport du commissaire et l'évolution dans le CSA : application pratique relative aux opinions modifiées et aux paragraphes additionnels à insérer (publication ICCI édition 2021) (orateur : Patricia LELEU)
- Documentation du contrôle interne et impact sur le travail substantif dans les PME (orateur : Olivier DE BONHOME)
- Analyse de l'annexe aux comptes annuels, règles d'évaluation et autres documents à annexer (orateurs : Alexis PALM, Joffrey ANKAERT)
- Due diligence dans le cadre de la transmission d'une PME (orateur : Daniel KROES)
- Fusions et scissions : aspects légaux comptables et fiscaux ; et points d'attention pour le réviseur d'entreprises (orateur : Joseph MARKO)
- Évaluation des entreprises. Valorisation des actions à droits divers avec des droits différents (orateur : Christophe REMON)
- Workshop : Comment appréhender et documenter les risques de management override (contournement des contrôles internes par la direction) et revenue recognition (comptabilisation des produits) dans un dossier audit ? (orateur : Maxime HAUBOURDIN)



- Tests de liquidité, solvabilité et distribution (orateur : Michel DE WOLF)
- Checklists contrôle qualité du CSR : Organisation du cabinet. Dossier du mandat et missions légales (orateur : Charles-Henri DE STREEL)

### *Sustainability Reporting*

- Sustainability Reporting - Niet-financiële risico's en reporting van de niet-financiële informatie / Risques non financiers et reporting d'informations non financières (orateurs : Astrid DE PAEPE, Déborah FISCHER)

### *Audit - Contrôle (Consolidation)*

- Audit des comptes consolidés : exercices pratiques (orateur : Frédéric LEPOUTRE)

### *Audit - Contrôle (Secteur financier)*

- *Hot topics (Capita Selecta) - Financiële Sector* / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier (orateurs : Veerle SABLON, Olivier MACQ, Philip CALLENS, Kurt CAPPOEN, Michel COLINET, Lianne VANDERSTAPPEN, Sietse BRACKE)
- *Hot topics (Capita Selecta) - Financiële Sector* / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier - 2022 (orateurs : Veerle SABLON, Reinout TEMMERMAN, Alexandre FRANCAERT, Axel VAN GENECHTEN, Brenda VAN TENDELOO)

### *Audit - Contrôle (IAS/IFRS)*

- Développements récents IAS/IFRS (orateur : Thomas CARLIER)
- Directives générales IFRS et différences avec Belgian GAAP (orateur : Thomas CARLIER)

## *Audit - Contrôle (International Standards (ISA))*

- En route vers ISQM (orateur : Noëlle LUCAS)
- Workshop : Approche par les risques en conformité avec les normes ISA (orateur : Catherine MONSIEUR)
- Norme ISA 240 en cas de fraude (ayant un impact significatif) (orateur : Patricia LELEU)
- Points d'attention d'un commissaire dans le cadre d'un reporting du groupe (orateurs : Pierre-Hugues BONNEFOY-CUDRAZ, Cédric BOGAERTS)
- Présentation du logiciel "ISQM Manager" (orateurs : Olivier DE BONHOME, Dominique BASTILLE, Lieven ACKE)
- Workshop 1 : Survol de l'utilisation du logiciel "ISQM Manager" (orateurs : Olivier DE BONHOME, Dominique BASTILLE)
- Workshop 2 : Utilisation au quotidien d'ISQM Manager (mise en place du système) (orateurs : Olivier DE BONHOME, Dominique BASTILLE)
- Workshop 3 : La programmation des risques, objectifs et réponses aux risques à destination des gestionnaires / responsables du système ISQM au sein du cabinet (orateurs : Olivier DE BONHOME, Dominique BASTILLE)
- Mise en route de la norme ISQM 1 (orateurs : Olivier DE BONHOME, Lieven ACKE)

## *Audit - Contrôle (Non marchand)*

- La fiscalité des ASBL : impact du passage au CSA (IPM ou ISOC), évolution de la TVA et autres aspects fiscaux et parafiscaux (orateur : Fernand MAILLARD)

## *Cycle Code des sociétés et des associations (CSA)*

- CSA : Missions particulières nouvelles et adaptées dans les SA, SRL et les SC (orateur : Olivier VERTESEN)
- CSA : Gouvernance (modèles de gestion, fonctions des administrateurs, responsabilité, conflits d'intérêts et mission du commissaire, etc.) (orateur : Nikita TISSOT)
- CSA : Protection du capital / des fonds, procédure d'alarme et going concern (orateurs : Joseph MARKO)



- CSA : Spécificités des A(I)SBL et des fondations (orateur : Fernand MAILLARD)
- Workshop : Les nouvelles missions légales prévues par le CSA (orateur : Olivier VERTESSEN)

## *Fiscalité*

- Actualités fiscales : sélection de sujets fiscaux d'intérêt pour les réviseurs d'entreprises (orateur : Jean-Luc WUIDARD)
- Actualités en imposition des revenus des sociétés, des personnes morales et des personnes physiques (orateur : Michel DE WOLF)
- Actualités fiscales : sélection de sujets fiscaux d'intérêt pour les réviseurs d'entreprises (orateur : Jean-Luc WUIDARD)
- Actualités TVA : points d'attention et jurisprudence récente (orateur : Katia DELFIN-DIAZ)
- TVA formation de base (orateur : Katia DELFIN-DIAZ)
- Prix transfert : actualité et points d'attention (orateur : Yves DE GROOTE)
- Formation de base : imposition des revenus des sociétés (partie 1) (orateur : Michel DE WOLF)
- Formation de base : imposition des revenus des sociétés (partie 2) (orateur : Michel DE WOLF)
- Formation de base : imposition des revenus des sociétés (partie 3) (orateur : Michel DE WOLF)
- Fiscalité des missions occasionnelles : apport en nature et nouvelles missions résultantes du CSA (orateur : Joseph MARKO)
- Taille de l'entreprise : droit des sociétés, droit comptable et droit fiscal (orateur : Yves VERDINGH)

## *Informatique*

- Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application - Théorie (1) (orateur : Nikolai TRIFFET)
- Impact of Data Analytics on Audit (orateurs : Sébastien VERACHTERT, Vincent THYRION)

- Comprendre les systèmes informatiques et évaluer leur incidence sur l'approche d'audit (orateur : Damien MISONNE)
- Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application - Pratique (2) (orateur : Nikolai TRIFFET)
- Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application - Théorie (1) (orateur : Nikolai TRIFFET)
- Cyber Sécurité (orateurs : Olivier DE BONHOME, Luc GOLVERS)

### *Anti-blanchiment et déontologie*

- Déontologie et indépendance : exemples pratiques (orateurs : Marc BIHAIN, Laurence VAN EYKEN)
- Anti-blanchiment : règles applicables aux réviseurs d'entreprises en matière d'organisation du cabinet et de déclaration de soupçon, et évolutions récentes ; update déontologie et UBO (orateurs : Chantal BOLLEN, Laurence VAN EYKEN)
- Déontologie et indépendance : exemples pratiques (orateurs : Marc BIHAIN, Laurence VAN EYKEN)
- Anti-blanchiment (orateurs : Sarah PHILIPS, Elie DE BAECK)
- Reconnaître les typologies de blanchiment et les professionnels du chiffre (orateur : Geert DELRUE)

### *Audit - Contrôle (Secteur public)*

- *Dag van de publieke sector* / Journée du secteur public (orateurs : Frédéric DAERDEN, Jérôme VOISIN, Karen PELEMAN, Kristof BOON, Mark DEHOUX, François-Xavier DESTATE, Eric FONDEUR, Stijn ELISABETH, Wim VAN GEMERT, Michael VAN DEN KERKHOVE, Inge VERSTRAELEN, Patrick VAN IMPE, Vital PUT, Guy COX, Lieven ACKE, Françoise WIN)



## Droit

- Le réviseur d'entreprises et le droit des sociétés : actualités et aspects particuliers (orateur : Fernand MAILLARD)
- Actualités en droit social (orateurs : Nadège TOUSSAINT, Sylvie DUMORTIER)
- *De GDPR voor bedrijfsrevisorenkantoren / Le RGPD pour les cabinets de révision* (orateurs : Paul ROLLIER, Alexia CAUWE, Olivier DE BONHOME, Nils QUARIAT)
- Going concern (orateur : Charles-Henri DE STREEL)
- Workshop : Comment appréhender les problèmes de continuité ? (orateur : Joseph MARKO)
- Modifications fondamentales concernant le droit de la preuve dans le nouveau Code Civil (orateur : Florence DANIS)

## Soft skills

- Développement de vos compétences de communication et aspects pratiques liés à la profession (orateur : Gisèle VANDEWEERD)
- Manager dans un monde hybride (orateur : Jérôme VAN LIDTH)

## Divers

- *De hoofdpunten van 2021 en kernboodschappen voor 2022 / L'essentiel de 2021 et messages clés pour 2022* (orateurs : Tom MEULEMAN, Fernand MAILLARD, Lieven ACKE, Patrick VAN IMPE)
- *Dag van het revisoraat / Journée du révisorat* (orateurs : Patrick VAN IMPE, Olivier DE BONHOME, Ingrid DE POORTER, Bart DE SMET, Jimmy DEPRÉ, Paul DHAEYER, Déborah FISCHER, Natalia KHAMRAEVA, Philippe LAMBERTS, Noëlle LUCAS, Christophe REMON, Julie STUCKENS, Eddy WILLEMS)
- *Opleiding over de verificatie door de bedrijfsrevisor van het gemiddeld afdrachtenpercentage van ziekenhuizen / Formation relative à la mission de vérification par le réviseur d'entreprises du pourcentage moyen de prélèvement des hôpitaux* (orateurs : Jean-François NOBELS, Fabienne VAN SLOTEN, Kristien CASSELMAN, Christian DUVIVIER, Grégoire MARTIN, An Van Haver)



Boulevard Emile Jacqmain 135 | 1000 Bruxelles  
info@icci.be | www.icci.be